

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 07 mars 2022 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - Mme Sylvie CARLOTTO - M. Bernard CAPDEPUY - Mme Patricia SIMON, adjoints – Mme Christiane FRANCESCHIN - Mme Corinne CASTAING - Mme Florence GIROULLE - M. Emmanuel FUENTES - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - M. Gérard PAILLOUX, CONSEILLERS.

Pouvoirs de :

- M. Patrick PÉREZ à M. Lionel FAYE
- Mme Muriel JOUNEAU à Mme Patricia SIMON
- Mme Odile LOAEC à Mme Corinne CASTAING
- M. Joël ANTOINE à M. Lionel FAYE
- M. Kevin BRAULT à Mme Sylvie CARLOTTO

Absents excusés :

M. Patrick SIMON - M. Philippe CRETOIS - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Catherine LARGETEAU

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Patricia Simon, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

1. Aide d'urgence à l'Ukraine
2. Participation de la Conseillère aux décideurs locaux lors du Conseil municipal consacré à l'approbation des comptes 2021 et au budget prévisionnel 2022

Questions diverses

* * *

DÉLIBÉRATION 1 PORTANT LE N°05/2022
AIDE D'URGENCE A L'UKRAINE

La commune de Quinsac souhaite contribuer à l'élan de solidarité envers la population ukrainienne, via le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faseco), activé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour fédérer les initiatives dans les territoires, en soutien aux pays victimes de catastrophes ou de conflits.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5000€, en soutien à l'Ukraine, au profit du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION 2 PORTANT LE N°06/2022

PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE AUX DÉCIDEURS LOCAUX LORS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSACRÉ À L'APPROBATION DES COMPTES 2021 ET AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

M. le Maire propose que Mme Sylvie Manzano, Conseillère aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques participe au Conseil municipal consacré à l'approbation des comptes 2021 et au budget prévisionnel 2022.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander la participation de la conseillère aux décideurs locaux lors du conseil municipal consacré à l'approbation des comptes 2021 et au budget prévisionnel 2022.

Arrivée de M. Patrick SIMON à 18 h 20.

La séance est levée à 18 h 25.